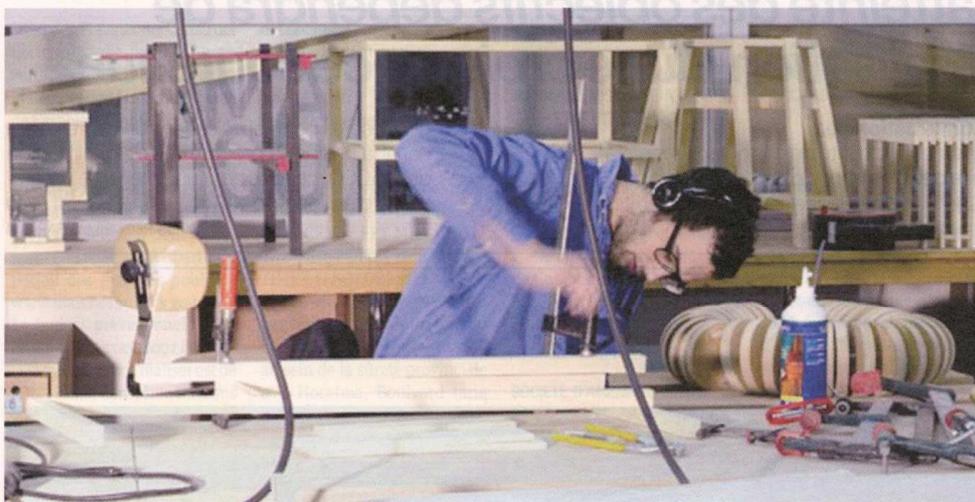


Économie



Auto-entrepreneuriat

Maroc PME passe aux écosystèmes

● L'Agence nationale pour la promotion de la PME se penche sur le développement d'un écosystème autour des auto-entrepreneurs. Une étude dans ce sens est en passe d'être commanditée.

P lusieurs programmes publics de soutien aux entrepreneurs ont été lancés et mis en œuvre durant la dernière décennie, mais sans atteindre forcément les objectifs escomptés. Le programme «Moukawalati» est l'exemple typique de ce flop, et a été depuis profondément remanié par l'Agence nationale de la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME), qui affiche désormais le nom de «Maroc PME». Entre-temps, la stratégie gouvernementale a été étoffée par le Plan d'accélération industrielle, qui accorde une importance particulière aux segments des PME et des auto-entrepreneurs. Dans ce contexte, Maroc PME revient à la charge en amorçant la mise sur pied d'un nouveau cadre propice à l'émergence d'un tissu d'auto-entreprises structuré et performant. En effet, Maroc PME entend bien assurer le démarrage de la machine de l'auto-entrepreneuriat au Maroc. Pour cela, la piste du déve-

loppement d'un écosystème autour des auto-entrepreneurs est aujourd'hui dans le pipe. Une étude dans ce sens est prévue et s'attèlera à la réalisation de quatre chantiers prioritaires. Cela passera, dans un premier temps, par la réalisation d'une cartographie des différents acteurs publics ou privés qui sont impliqués dans le processus d'auto-entrepreneuriat au Maroc. Seront ensuite évalués les projets de partenariat soumis par les acteurs publics et privés à l'issue du précédent appel à manifestation d'intérêt lancé par Maroc PME.

40 projets dans la phase finale

Pour rappel, cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour but d'identifier les partenaires publics et privés souhaitant contribuer à la mise en place et au développement d'un écosystème entrepreneurial national autour des auto-entrepreneurs. Il s'agissait notamment des institutions publiques et agences de promotion

économiques, des régions et agences de développement régionales, des fondations, des coopératives, des institutions financières et académiques nationales et étrangères, ainsi que du tissu des grandes entreprises et des PME. Cet AMI constitue ainsi, de par les résultats qu'il dégagera, une base essentielle pour le déploiement de l'écosystème ciblé, notamment en identifiant les locomotives incontournables pour son déploiement et sa réussite. Cette phase sera particulièrement stratégique puisque l'expert retenu devra proposer une grille d'évaluation pour évaluer de manière pertinente les projets soumis dans le cadre de l'AMI. 40 projets seront retenus dans la phase d'évaluation finale. La troisième phase de l'étude qui vient d'être lancée concernera d'ailleurs la contractualisation d'un plan de suivi et d'évaluation d'impacts des projets, notamment ceux retenus dans le cadre dudit AMI. Enfin, la dernière étape devra déboucher

Maroc PME fait état de 33 villes déjà couvertes par l'opérationnalisation sur le terrain du nouveau statut de l'auto-entrepreneur.

sur la formalisation de l'écosystème de l'auto-entrepreneur avant la signature du document engageant les différents intervenants clés qui seront retenus. Cette étude devra être finalisée et livrée au cours du troisième mois de 2016, ce qui laisse encore un délai largement raisonnable à Maroc PME pour mettre en pratique sa nouvelle vision stratégique, qui est venue se greffer au Plan d'accélération industrielle et dont l'échéance des objectifs arrivera à son terme en 2020.

50MDH pour booster l'entrepreneuriat

Dans le cadre de ce plan, 50MDH ont été budgétisés pour assurer l'accompagnement de près de 100.000 auto-entrepreneurs à l'horizon 2020. Comme nous l'écrivions dans les colonnes de notre «cahier PME» au moment de l'annonce (cf. www.leseco.ma), Maroc PME se donne donc les moyens de ses ambitions pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat. Cette manne financière s'inscrit dans le cadre des objectifs du cadre contractuel conclu en juillet dernier entre l'État et Maroc PME, assuré à travers le Fonds de promotion de l'entrepreneuriat, dont le programme d'emploi serait actuellement en cours de finalisation et de signature. Pour l'heure, la machine semble bel et bien lancée. Selon les dernières statistiques disponibles, Maroc PME fait état de 33 villes déjà couvertes par l'opérationnalisation sur le terrain du nouveau statut de l'auto-entrepreneur. Au niveau de Barid Al-Maghrib, ce sont près de 36 agences qui veillent à son déploiement, en attendant l'élargissement de cette dynamique à plus de 100 agences, selon les engagements de Barid Al-Maghrib, qui prévoit d'étendre l'opération de formation aux dites agences.

PAR OTHMANE ZAKARIA
o.zakaria@leseco.ma

●●●
50MDH ont été réservés pour assurer l'accompagnement de près de 100.000 auto-entrepreneurs à l'horizon 2020.